

# La comptabilité privée

## La comptabilité de caisse

À l'origine de la comptabilité de caisse se trouve l'idée que, pour limiter les risques de détournement, seule une personne (éventuellement plusieurs), le caissier, doit être habilitée à percevoir de l'argent et à effectuer des paiements pour le compte de l'entreprise. Les différents responsables de l'entreprise n'ont pas ce pouvoir et ils ne peuvent que donner des ordres au caissier, celui-ci n'ayant de son côté aucun pouvoir d'initiative et ne devant qu'exécuter les ordres. Pour éviter les contestations, seuls les ordres écrits sont valables.

Pour contrôler les mouvements d'argent il suffit alors de contrôler le caissier. Pour cela, le plus efficace est d'enregistrer systématiquement les entrées et sorties en caisse à partir de documents justificatifs. La comptabilité telle que nous la connaissons est ainsi née de la conjonction de trois facteurs :

### Une relation fondamentale

Pour toute période, la relation suivante est toujours vérifiée :

- **Encaisse de début + encaissements = décaissements + encaisse de fin**

Encaissements	Décaissements
Encaisse de début	Encaisse de fin

Cette égalité signifie simplement que la monnaie peut provenir soit de l'encaisse initiale, soit des entrées en caisse, et que, soit elle est sortie de la caisse, soit elle reste en caisse à la fin de l'exercice. Cette égalité peut également s'écrire :

- **Encaisse de fin = encaisse de début + encaissements - décaissements**

Ainsi, si l'encaisse de début est connue et si les justificatifs d'encaissements et de décaissements sont disponibles, il suffit de compter l'encaisse de fin de période pour vérifier l'absence de détournement de la part du caissier.

### Un principe de précaution

Pour que le contrôle soit efficace, il ne suffit pas que toutes les opérations d'encaissements et de décaissements soient régulièrement enregistrées et basées sur des justificatifs, il faut également que les écritures ne puissent pas être modifiées après la vérification de la caisse car,

sinon, il faudrait vérifier à nouveau toutes les opérations depuis la création de l'entreprise à chaque contrôle. Aussi, l'un des principes de base de la tenue des comptes est que toutes les écritures doivent être passées régulièrement de manière chronologique, tout retour en arrière devant être rendu impossible, les éventuelles erreurs étant, non pas effacées, mais annulées par des écritures de sens contraire.

### *Un problème pratique*

Au moment de la naissance de la comptabilité les calculatrices n'existaient pas et le moyen le plus simple pour additionner des entrées comptées positivement et des sorties comptées négativement était de séparer les entrées des sorties de manière à n'avoir qu'une seule soustraction à faire.

Par exemple, supposons que l'on désire enregistrer les opérations suivantes :

Apport en capital	900
Achat de marchandises	800
Vente de marchandises	1000
Achat de marchandises	400
Paiement d'un salaire	200
Vente de marchandises	300

Il faudrait faire les calculs suivants :

Apport en capital	+900
Achat de marchandises	-800
Vente de marchandises	+1000
Achat de marchandises	-400
Paiement d'un salaire	-200
Vente de marchandises	+300

Ce genre de calcul n'est pas facile à faire à la main, surtout si les chiffres sont nombreux. La solution à ce problème a consisté à enregistrer les entrées et les sorties de manière chronologique, mais séparément dans des colonnes différentes. Le total des entrées et celui des sorties pouvaient ainsi simplement être effectués séparément et la seule soustraction consistait à faire la différence entre ces deux totaux. Les entrées ont été naturellement enregistrées dans la colonne de gauche puisqu'elles ont nécessairement lieu avant les sorties et que, en Italie, pays d'où est issu le premier ouvrage de comptabilité, on écrit de gauche à droite. Les sorties ont donc été enregistrées dans la colonne de droite.

	+	-
Apport en capital	900	
Achat de marchandises		800
Vente de marchandises	1000	400
Achat de marchandises		200
Paiement d'un salaire		
Vente de marchandises	300	
<b>Total</b>	<b>2200</b>	<b>1400</b>

## Débit, crédit, solde

Mais les comptables ont donné aux colonnes des noms qui faisaient référence aux justificatifs servant de base aux enregistrements dans les comptes. Ainsi, la colonne de gauche, celle des entrées, a pris le nom de débit, la colonne de droite celui de crédit.

Le mot débit correspond au verbe latin debere qui signifie devoir. Il indique simplement que le caissier n'est pas propriétaire de l'argent qui entre dans sa caisse et qu'il doit donc pouvoir le rendre. Le mot crédit correspond au verbe latin credere qui signifie croire, il signifie qu'en échange de toute sortie d'argent le caissier doit recevoir un justificatif qui lui permettra d'être cru lors d'un contrôle. Un compte de caisse se présente donc sous la forme suivante :

	Débit	Crédit
Apport en capital	900	
Achat de marchandises		800
Ventes de marchandises	1000	
Achats de marchandises		400
Paieement d'un salaire		200
Vente de marchandises	300	
Solde		800
Total	2200	2200

Le comptable contrôle la caisse sur la base de justificatifs. Certains de ces justificatifs sont détenus par le caissier, ils sont émis par les responsables de l'entreprise qui lui ont demandé d'effectuer un paiement, d'autres sont émis par le caissier et détenus par ceux qui ont déposé de l'argent à la caisse.

Les justificatifs présentent pour ceux qui les détiennent le caractère d'une créance, au sens habituel du terme, et pour ceux qui les ont émis le caractère d'une dette. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer que, si les comptables ne savaient pas calculer, un moyen simple de vérifier la caisse serait de :

- commencer par rembourser le caissier de ses décaissements en échange des justificatifs qu'il détient (créances du caissier sur l'entreprise / dettes de l'entreprise envers le caissier),
- lui demander ensuite de rendre les sommes qu'il a encaissé au nom de l'entreprise en échange des justificatifs détenus par l'entreprise (créances de l'entreprise sur le caissier / dettes du caissier envers l'entreprise).

Mais les comptables savent calculer, aussi, pour éviter cette vérification fastidieuse, ils ont inventé le solde. Le solde du compte est, par définition, le montant qui équilibre le total des deux colonnes. Ici, il montre quel est le montant de l'encaisse à la fin de l'exercice. Cependant, cela n'est vrai que s'il n'y avait aucune encaisse au début de l'exercice. En effet, s'il y avait, par exemple, 500 dans la caisse en début d'exercice, le montant de la caisse en fin d'exercice ne serait pas 800 mais  $800+500=1200$ .

Débit	Crédit
Entrées	Sorties
	Solde

Notons également que le compte caisse est tenu du point de vue du caissier puisque la colonne "débit" enregistre les dettes du caissier envers l'entreprise et non celles de l'entreprise envers le caissier.

## Flux et stocks

Il faut souligner ici l'importance du découpage du temps par les comptables en périodes appelées *exercices* et le lien qui est établi entre les comptes de deux exercices consécutifs. Tout compte peut, en théorie, être traité de deux manières différentes selon que l'on veut que son solde puisse être interprété comme un flux ou comme un stock. Un flux correspond à une période, un stock à une date. Ainsi, le total des encaissements pendant une année correspond à un flux, le montant de l'encaisse à un instant donné, par exemple au moment de la vérification de la caisse, correspond à un stock. Le mot stock est utilisé ici dans un sens familier aux économistes, plus large que celui qu'utilisent habituellement les comptables d'entreprise.

Comme tout compte, le compte caisse peut donc être traité soit comme un compte de flux, soit comme un compte de stock, selon ce que l'on cherche à mesurer. La différence entre les deux réside dans la reprise ou non, du solde de clôture à l'ouverture de l'exercice suivant. Un compte de flux ne reprend pas le solde de l'exercice précédent et son solde de fin d'exercice montre la différence entre les entrées et les sorties, c'est-à-dire ici la variation d'encaisse. Un compte de stock reprend à l'ouverture le solde de l'exercice précédent et son solde en fin d'exercice correspond au montant de l'encaisse en fin d'exercice. Dans l'exemple suivant, le premier compte est un compte de flux, le second un compte de stock.

Compte de caisse traité en flux		
	Débit	Crédit
Vente de marchandises	800	
Paiement d'un salaire		300
Achat de marchandises		400
Solde		100
Total	800	800

--

Compte de caisse traité en stock		
	Débit	Crédit
Solde de l'exercice précédent	800	
Vente de marchandises	800	
Paiement d'un salaire		300
Achat de marchandises		400
Solde		800
<b>Total</b>	<b>1600</b>	<b>1600</b>

Ainsi de l'égalité fondamentale :

Encaisse de début + entrées = sorties + encaisse de fin

Entrées	Sorties
Encaisse de début	Encaisse de fin

on peut déduire deux comptes, un compte de flux et un compte de stock. Dans le compte de stock, l'encaisse de début correspond au solde du compte de l'exercice précédent.

Compte de flux		Compte de stock	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
	Solde	Encaisse de début	Solde = Encaisse de fin

Contrairement à un compte de stock, un compte de flux ne garde pas de trace de ce qui s'est passé au cours des exercices précédents. Le compte caisse est habituellement traité comme un compte de stock car il est plus intéressant de connaître l'encaisse de fin d'exercice que la variation d'encaisse au cours de l'exercice.

Le banquier est traité exactement de la même manière que le caissier car il effectue le même type d'opérations pour le compte de l'entreprise, le statut juridique étant ici sans importance. Ainsi, dans la comptabilité de l'entreprise, les versements sur son compte courant apparaissent au

débit du compte du banquier, ses paiements et prélèvements apparaissant au crédit. Bien entendu, ceci peut apparaître quelque peu surprenant aux clients des banques que nous sommes car nos relevés de compte font apparaître les versements sur nos comptes courants au crédit et nos dépenses au débit, c'est-à-dire exactement l'inverse de ce qui est fait dans le compte du banquier dans la comptabilité de l'entreprise. Cela est, en fait, tout à fait normal car les relevés de compte que nous recevons sont des copies de comptes tenus du point de vue de la banque et non de notre point de vue.

## Les opérations à crédit

Avec le développement des opérations à crédit, le compte caisse ne suffisait plus à décrire la réalité des activités de l'entreprise car certaines de ses opérations généraient des paiements différés dans le temps. Aussi, les comptables décidèrent-ils d'enregistrer non seulement les encaissements et les encaissements effectifs, mais également les opérations qui devaient normalement se traduire par des encaissements ou des décaissements ultérieurs, et cela au moment même où naissait l'obligation de paiement, sans attendre le paiement.

La comptabilité a ainsi été étendue aux comptes de fournisseurs et de clients. Les comptes des fournisseurs enregistrent dans la colonne crédit les augmentations de leurs créances sur l'entreprise nées leurs ventes non encore payées. Leurs diminutions de créances résultant des paiements de l'entreprise sont enregistrées dans la colonne débit. Ce choix d'écrire une diminution de créance positivement dans la colonne débit plutôt que négativement dans la colonne crédit s'explique par la difficulté d'effectuer des soustractions avec les moyens techniques de l'époque où est née la comptabilité.

Par exemple, supposons qu'un fournisseur réalise avec l'entreprise les opérations suivantes :

Vente à crédit à l'entreprise	300
Paiement de l'entreprise	200
Vente à crédit à l'entreprise	400

Dans la comptabilité de l'entreprise, le compte fournisseurs se présentera de la manière suivante :

Fournisseurs		
	Débit	Crédit
Achat à crédit		300
Paiement au fournisseur	200	
Achat à crédit		400
Solde	500	
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>700</b>

L'enregistrement au crédit du compte du fournisseur de sa vente à crédit se justifie par le fait que c'est le fournisseur qui détient une créance sur l'entreprise, c'est-à-dire, concrètement, qu'il détient un justificatif prouvant la réalité de sa vente, et donc de sa créance. Ainsi, en ce qui concerne l'enregistrement en débit/crédit, le compte fournisseur est, dans la comptabilité de l'entreprise, tenu du point de vue du fournisseur et non de l'entreprise. Cependant, en ce qui concerne le libellé des opérations, c'est le point de vue de l'entreprise qui est retenu, la vente du fournisseur à l'entreprise étant enregistrée dans la comptabilité de l'entreprise sous le libellé "Achat".

On notera également que le solde du compte est placé dans la colonne "Débit" pour assurer l'équilibre des deux colonnes. Cependant, puisque dans ce cas le total des crédits est supérieur à celui des débits, le solde du compte est dit "créditeur".

De manière symétrique, les comptes des clients enregistrent les augmentations de leurs dettes envers l'entreprise dans la colonne débit et leurs diminutions de dettes dans la colonne crédit. Supposons, par exemple, qu'un client réalise les opérations suivantes avec l'entreprise :

Achat à crédit à l'entreprise	500
Achat à crédit à l'entreprise	300
Paiement à l'entreprise	600

Dans la comptabilité de l'entreprise, le compte clients se présentera de la manière suivante :

Clients		
	Débit	Crédit
Vente à crédit	500	
Vente à crédit	300	
Paiement du client		600
Solde		200
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>800</b>

Un enregistrement au débit du compte du client de son achat à crédit se justifie par le fait que, dans ce cas, c'est le client qui a une dette envers l'entreprise. Ainsi, en ce qui concerne l'enregistrement des opérations en débit/crédit, le compte clients est tenu du point de vue du client. Cependant, en ce qui concerne les libellés, c'est le contraire car l'achat du client est enregistré dans la comptabilité de l'entreprise sous le libellé "vente".

On remarquera également que le solde du compte clients est placé dans la colonne "Crédit" pour l'équilibrer, mais, comme le total des débits est supérieur à celui des crédits, le solde du compte est dit "débitaire". Il s'agit là d'un principe général : un solde débiteur est toujours placé dans la colonne "Crédit", un solde créditeur est toujours placé dans la colonne "Débit".

L'introduction des comptes fournisseurs et clients est extrêmement importante pour le fonctionnement des comptes et pour leur interprétation car elle déconnecte l'enregistrement des opérations de leur paiement. Ainsi, les ventes et les achats peuvent être enregistrés au moment où ils ont lieu et non au moment de leur paiement effectif. La comptabilité passe ainsi d'une comptabilité de règlements à une comptabilité d'engagements.

## Le principe de la partie double

La comptabilité en partie double est d'abord un remarquable instrument de contrôle. Sa force repose sur le lien qu'elle établit entre deux types de contrôle qui vont alors se renforcer mutuellement :

- le contrôle des flux monétaires qui est directement sous la responsabilité du comptable,
- le contrôle des flux physiques qui est extra comptable.

Chaque échange implique toujours deux intervenants dont les intérêts sont opposés lors des opérations de contrôle. Par exemple, lors d'une vente effectuée au comptant, le vendeur cède des marchandises et le caissier reçoit de la monnaie. Le caissier a intérêt à dissimuler tout document prouvant qu'il a reçu de l'argent. Il faut donc se tourner vers l'autre intervenant, c'est-à-dire le vendeur, pour enregistrer l'opération. Or, pour pouvoir se justifier, le vendeur ne cède la marchandise qu'en échange d'un reçu signé du caissier attestant le paiement du client. Ce reçu peut être utilisé pour enregistrer la vente car le vendeur a intérêt à le communiquer.

Pour vérifier les encaissements du caissier à l'occasion des opérations de vente, il est donc nécessaire de créer un compte où seront enregistrées les opérations du vendeur. Dans ce compte, la vente est enregistrée au crédit car le vendeur détient un justificatif qui lui permet d'être *cru* lorsqu'il affirme avoir utilisé les marchandises vendues au profit de l'entreprise et non à son propre profit.

Vendeur			Caissier	
Débit	Crédit	↔	Débit	Crédit
	1000		1000	

L'inscription de la vente de marchandises au crédit du compte du vendeur correspond également à l'apparition d'une véritable créance de l'entreprise puisque le vendeur agit au nom de l'entreprise et que c'est donc elle qui doit bénéficier du produit de la vente. Cette créance est nécessairement la contrepartie d'une dette envers l'entreprise, soit du caissier lors d'une vente au comptant, soit du client lors d'une vente à crédit.

Il ne suffit pas de contrôler le caissier pour éviter les détournements, il faut aussi vérifier que tous ceux qui ont utilisé l'argent de l'entreprise l'ont fait dans son intérêt et non dans le leur. Par exemple, il faut vérifier que le responsable des achats a bien acheté des marchandises avec l'argent de l'entreprise. Dans ce cas, c'est la facture émise par le fournisseur qui permettra de contrôler la réalité de l'achat. Si l'achat a été effectué au comptant, c'est le caissier qui la détient à titre de justificatif, dans le cas d'un achat à crédit la facture parvient au service financier. Dans les deux cas, l'information sur l'achat parviendra au comptable sans passer par le responsable des achats qui aurait intérêt à la dissimuler. Un compte sera ouvert au nom du responsable des achats où seront enregistrées toutes ses opérations.

Caissier			Responsable des achats	
Debit	Crédit	↔	Debit	Crédit
	400		400	

L'achat est enregistré au débit du compte du responsable des achats car celui-ci doit pouvoir justifier que les dépenses qu'il a engagées au nom de l'entreprise ont bien été faites à son profit, c'est-à-dire ici que les marchandises achetées sont bien parvenues à l'entreprise. Notons que, dans le cas d'un achat, l'enregistrement au débit du compte du responsable des achats correspond à l'apparition d'une dette de l'entreprise puisque le responsable agit au nom de l'entreprise. Cette dette est nécessairement la contrepartie d'une créance sur l'entreprise détenue, soit par le caissier dans le cas d'un achat au comptant, soit par le fournisseur dans le cas d'un achat à crédit.

Des comptes sont donc ouverts pour tous les responsables qui agissent au nom de l'entreprise, par exemple le vendeur ou le responsable des achats. Ces comptes vont enregistrer toutes les créances et les dettes de l'entreprise nées des décisions de ces responsables. Ces comptes sont tenus du point de vue de l'entreprise, c'est-à-dire que l'apparition d'une créance de l'entreprise y est enregistrée au crédit et l'apparition d'une dette de l'entreprise au débit.

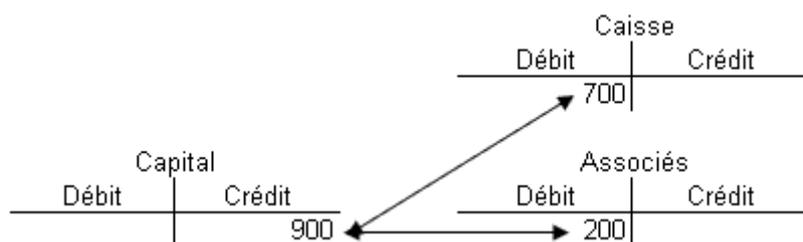
Avec le temps, le rôle de la comptabilité s'est étendu au-delà du seul contrôle, elle est apparue comme la première source d'information sur l'activité de l'entreprise et sa santé financière. Pour







Si le capital décidé n'a pas encore été effectivement versé, l'entreprise a une créance sur les associés. Cette créance sera enregistrée au débit du compte *Associés*. Par exemple, si les associés ont décidé de verser un capital de 900 à l'entreprise et qu'ils n'en ont effectivement versé que 700, ils ont une dette de 200 envers l'entreprise.



### Comptes d'opérations et comptes d'agents

Certaines opérations décidées par les responsables de l'entreprise donnent naissance à des créances ou des dettes pour l'entreprise. Par exemple, les ventes donnent naissance à des créances et les achats à des dettes. Ces créances et ces dettes de l'entreprise sont enregistrées dans les comptes selon deux points de vue qui correspondent à deux types de comptes :

- le point de vue de l'entreprise, dans ce cas elles sont classées selon les opérations qui leur ont donné naissance ;
- le point de vue des agents sur qui l'entreprise détient des créances ou envers qui elle a des dettes, dans ce cas elles sont classées selon le type d'agents.

Par exemple, les créances nées des ventes sont enregistrées au crédit du compte *ventes* pour indiquer leur origine et au débit du compte *fournisseurs* pour indiquer qu'elles correspondent à des dettes des fournisseurs. Le compte *ventes* est ainsi un compte d'opérations, il est tenu du point de vue de l'entreprise, c'est-à-dire que les naissances de créance y sont enregistrées à son crédit. Le compte *fournisseurs* est un compte d'agents, il est tenu du point de vue de l'agent, c'est-à-dire qu'il enregistre à son débit la naissance des créances de l'entreprise puisqu'elles sont aussi des dettes de l'agent envers l'entreprise.

Tous les libellés des comptes sont tenus du point de vue de l'entreprise, par exemple l'achat à crédit d'un client à l'entreprise apparaît dans le compte *clients* tout comme dans le compte *ventes* sous l'appellation "vente".

Certaines opérations de l'entreprise ne se traduisent pas par un changement du solde des créances et des dettes mais, soit par des variations de créances compensées par des variations de dettes, soit par un transfert de créances ou de dettes d'un agent à l'autre. Ces opérations sont enregistrées uniquement dans des comptes d'agents. Par exemple, le règlement par l'entreprise de sa dette envers un fournisseur correspond à une diminution de la dette de l'entreprise envers le fournisseur qui est compensée par une augmentation de sa dette envers la banque. Le règlement de l'entreprise est ainsi enregistré au compte *fournisseurs* et au compte *banque*, comptes qui sont tous deux des comptes d'agents. De même, les apports en capital versés en espèces correspondent à une augmentation de la dette de l'entreprise envers ses propriétaires mais aussi à une augmentation de sa créance sur le caissier, ils sont enregistrés au compte *caisse* et au compte *capital* qui sont tous deux des comptes d'agents. Un versement d'espèces sur le compte courant correspond quant à lui à une diminution de dettes du caissier compensée par une augmentation de dettes de la banque.

*Ainsi, toute opération de l'entreprise est enregistrée deux fois dans les comptes, une fois au crédit et une fois au débit, c'est le principe de la comptabilité en partie double. En effet, l'activité de l'entreprise génère pour des agents l'obligation d'entreprendre des actions en faveur d'autres agents. Par exemple, une vente génère une obligation de paiement ultérieur pour le client, le caissier ou la banque. Ces obligations peuvent toujours s'évaluer en termes monétaires, elles correspondent par exemple à des paiements, des livraisons de biens, des prestations de services ou des annulations de créances. La valeur de ces obligations est enregistrée au débit du compte de l'agent qui les subit et au crédit de celui qui en bénéficie, l'entreprise étant représentée par plusieurs comptes d'opérations.*

## **La nomenclature des comptes**

Le passage à l'analyse et à la gestion impliquait également la mise en place de procédures d'agrégation des comptes et donc, en particulier, la définition d'une nomenclature des opérations et d'une nomenclature des agents. Cet aspect est fondamental pour le comptable national car selon le degré de proximité de ces nomenclatures avec celles de la comptabilité nationale, il sera plus ou moins facile d'utiliser les données de la comptabilité d'entreprise pour élaborer les comptes nationaux. En ce qui concerne les opérations, deux types de nomenclatures sont possibles, une nomenclature par nature et une nomenclature par fonctions. Une nomenclature des opérations par nature correspond, par exemple, à un classement des opérations en ventes, achats, rémunération des salariés, etc. Une nomenclature par fonctions correspond, par exemple, à un classement en coûts commerciaux, charges administratives, etc. Une nomenclature par fonctions présente l'avantage de mieux répondre aux besoins internes de gestion de l'entreprise mais elle rend plus difficile l'utilisation par la comptabilité nationale. Avec le développement de l'informatique, une nomenclature par fonctions n'est cependant pas incompatible avec une nomenclature par nature si chaque opération élémentaire est codifiée à la fois par nature et par fonction.

## **Le journal et la balance**

Pour limiter les risques de fraude, l'entreprise doit enregistrer ses opérations dans l'ordre chronologique dans un journal. Celui-ci montre pour chaque opération sa date, son montant, le compte débité et le compte crédité. Par exemple, supposons une petite entreprise non assujettie à la TVA qui réalise les opérations suivantes :

Apport en capital par chèque :	900
Achat de marchandises par chèque :	800
Vente marchandises en espèces :	1200
Achat de marchandises à crédit :	500
Vente de marchandises à crédit :	700
Dépôt d'espèces à la banque :	1000

Ces opérations peuvent s'écrire dans le journal de la manière suivante :

JOURNAL		
	<i><b>Débit</b></i>	<i><b>Crédit</b></i>
10/01/2010 Banque Capital Apport en capital par chèque	900	900
20/02/2010 Achats Banque Achat de marchandises par chèque	800	800
15/03/2010 Caisse Ventes Vente de marchandises en espèces	1200	1200
12/04/2010 Achats Fournisseurs Achat de marchandises à crédit	500	500
22/06/2010 Clients Ventes Vente de marchandises à crédit	700	700
11/09/2010 Banque Caisse Dépôt d'espèces à la banque	1000	1000

Ces écritures peuvent être reportées dans les comptes :

CAPITAL		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Apport en capital par chèque		900
Solde	900	
<b>TOTAL</b>	<b>900</b>	<b>900</b>

FOURNISSEURS		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Achat de marchandises à crédit		500
Solde	500	
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>500</b>

CLIENTS		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Vente de marchandises à crédit	700	
Solde		700
<b>TOTAL</b>	<b>700</b>	<b>700</b>

--

BANQUE		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Apport en capital par chèque	900	
Achat de marchandises par chèque		800
Dépôt d'espèces à la banque	1000	
Sous-total	1900	800
Solde		1100
TOTAL	1900	1900

CAISSE		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Vente de marchandises en espèces	1200	
Dépôt d'espèces à la banque		1000
Sous-total	1200	1000
Solde		200
TOTAL	1200	1200

ACHATS		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Achat de marchandises par chèque	800	
Achat de marchandises à crédit	500	
Sous-total	1300	0
Solde		1300
TOTAL	1300	1300

VENTES		
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Vente de marchandises par chèque		1200
Vente de marchandises à crédit		700
Sous-total	0	1900
Solde	1900	
TOTAL	1900	1900

Pour vérifier la cohérence des comptes, nous pouvons créer un document, la balance, qui reprend pour chaque compte le sous-total avant solde des débits, celui des crédits, le solde débiteur et le solde créditeur. Il se présente ainsi :

BALANCE				
	<i>Totaux</i>		<i>Soldes</i>	
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Débiteurs</i>	<i>Créditeurs</i>
Capital		900		900
Fournisseurs		500		500
Clients	700		700	
Banque	1900	800	1100	
Caisse	1200	1000	200	
Achats	1300		1300	
Ventes		1900		1900
TOTAL	5100	5100	3300	3300

Comme chaque écriture comporte un enregistrement au débit et un au crédit d'un même montant, la somme des crédits est nécessairement égale à la somme des débits pour l'ensemble des comptes. De plus, pour chaque compte créditeur on a :

Somme des débits + solde créditeur = somme des crédits

Pour les comptes débiteurs on a également :

Somme des débits = somme des crédits + solde débiteur

En faisant la somme de ces deux équations pour l'ensemble des comptes on obtient :

Somme des débits + somme des soldes créditeurs = somme des crédits + somme des soldes débiteurs

Or, la somme des débits est égale à la somme des crédits, on en déduit :

Somme des soldes créditeurs = somme des soldes débiteurs

S'il n'y a pas d'erreur dans les comptes, on doit pouvoir vérifier que la balance est bien équilibrée, c'est-à-dire que l'on a à la fois l'égalité entre le total des débits et le total des crédits ainsi que celle entre le total des soldes débiteurs et le total des soldes créditeurs. Une balance équilibrée ne donne toutefois pas une garantie absolue car des erreurs peuvent se compenser.

## Compte de résultat et bilan

Si les associés ont décidé de placer de l'argent dans l'entreprise, c'est bien évidemment pour réaliser des bénéfices. Ils attendent donc que l'entreprise fasse régulièrement le point sur sa situation financière, détermine si elle a réalisé ou non des bénéfices et, si oui, les distribue aux associés. Le temps va donc être découpé en périodes, généralement d'un an, appelées exercices. A l'issue de chaque exercice l'entreprise devra calculer son bénéfice et présenter ses comptes à ses propriétaires.

A l'origine, l'entreprise dispose d'un patrimoine égal au capital dont l'ont doté les associés. Si l'entreprise a réussi dans ses activités, elle doit disposer à la fin du premier exercice d'un patrimoine supérieur à son patrimoine initial, c'est-à-dire à son capital. Le bénéfice est précisément la différence entre ces deux valeurs.

Supposons, dans un premier temps, que le patrimoine de l'entreprise soit composé exclusivement de créances et de dettes, les créances venant contribuer positivement à la valeur du patrimoine et les dettes négativement. Pour calculer le bénéfice de l'entreprise au cours du premier exercice, deux méthodes sont possibles.

La première méthode consiste à déduire le capital initial du patrimoine de fin d'exercice. Comme le patrimoine est la différence entre les créances et les dettes, on a :

Bénéfice = total des créances en fin d'exercice - total des dettes en fin d'exercice - capital initial

Créances de fin d'exercice	Bénéfice
	Capital initial
	Dettes de fin d'exercice

La deuxième méthode consiste à considérer que l'entreprise améliore son patrimoine chaque fois qu'elle augmente ses créances et qu'elle le détériore chaque fois qu'elle augmente ses dettes. Ainsi, on peut aussi calculer l'augmentation du patrimoine au cours de l'exercice, c'est-à-dire le bénéfice, par l'équation :

Bénéfice = augmentation des créances - augmentation des dettes

Augmentation des créances	Bénéfice
	Augmentation des dettes

A chacune des deux méthodes correspond un document de synthèse.

En comptabilité à partie double, les créances et les dettes de l'entreprise sont considérées selon deux points de vue :

- le point de vue de l'entreprise, dans ce cas elles sont classées selon les opérations qui leur ont donné naissance ;
- le point de vue des agents sur qui l'entreprise détient des créances ou envers qui elle a des dettes, dans ce cas elles sont classées selon le type d'agents.

Pour le calcul du bénéfice, les créances et les dettes de l'entreprise peuvent donc, à priori, être tirées indifféremment des comptes d'agents ou des comptes d'opérations. Cependant, nous avons vu que tout compte pouvait être tenu soit comme un compte de stock, soit comme un compte de flux, selon que l'on reprend, ou non, le solde de l'exercice précédent. Le solde d'un compte de stock montre la valeur du stock en fin d'exercice, le solde d'un compte de flux montre sa variation au cours de l'exercice.

Les comptes de stocks sont donc bien adaptés au calcul du bénéfice selon la première méthode puisque celle-ci consiste à calculer le bénéfice à partir des valeurs de fin d'exercice des créances et des dettes. A l'inverse, les comptes de flux sont mieux adaptés au calcul du bénéfice par la deuxième méthode. Or, si en théorie il est possible de traiter tout compte, soit comme un compte de stock, soit comme un compte de flux, en pratique certains comptes n'ont d'intérêt que lorsqu'ils sont traités comme comptes de stocks, d'autres n'ont d'intérêt que lorsqu'ils sont traités en comptes de flux. Ainsi, il est préférable de traiter les comptes d'agents en comptes de stocks car il est plus intéressant de connaître le montant des créances et des dettes d'un agent à la fin de l'exercice plutôt que ses variations au cours de l'exercice. Inversement, il est préférable de traiter les comptes d'opérations en comptes de flux. Par exemple, lorsque le compte *ventes* est traité en compte de flux, son solde correspond au montant des ventes au cours de l'exercice, alors que, lorsqu'il est traité en compte de stocks, son solde correspond au cumul des ventes depuis la création de l'entreprise. Les comptes d'agents seront donc utilisés pour le calcul du bénéfice avec la première méthode et les comptes d'opérations seront utilisés pour le calcul du bénéfice dans la seconde méthode.

Les deux documents de synthèse permettant le calcul du bénéfice de l'entreprise au cours de l'exercice sont le bilan et le compte de résultat, ils se déduisent de la balance. Tout au moins dans une première étape, le bilan est déduit des comptes d'agents et le compte de résultat est déduit des comptes d'opérations. Ces documents se présentent également sous la forme de comptes, ils ne reprennent que les soldes des comptes et non l'ensemble de leurs enregistrements. Nous pouvons décomposer la balance en deux parties, l'une reprenant les comptes d'agents qui permettront de réaliser le bilan, l'autre reprenant les comptes d'opérations qui permettront de réaliser le compte de résultat.

BALANCE		
	<i>SOLDES</i>	
	<i>Débiteurs</i>	<i>Créditeurs</i>
Capital		900
Fournisseurs		500
Clients	700	
Banque	1100	
Caisse	200	
SOLDE		600
Achats	1300	
Ventes		1900
SOLDE	600	
TOTAL	3900	3900

Nous avons introduit un solde dans chaque partie de la balance et nous constatons que ces deux soldes sont égaux, il ne s'agit pas là d'un cas particulier lié à notre exemple mais d'une règle générale.

En effet, chaque écriture comptable comporte deux enregistrements, l'une au débit, l'autre au crédit. Pour l'ensemble des comptes, la somme des débits est donc égale à la somme des crédits. Si l'on regroupe les comptes en deux catégories, l'une correspondant aux comptes d'opérations et identifiée ici par l'indice 1, l'autre correspondant aux comptes d'agents et identifiée par l'indice 2, les égalités suivantes sont vérifiées :

$$\Sigma D1 + \Sigma D2 = \Sigma C1 + \Sigma C2$$

$$\Sigma(D1 - C1) = \Sigma(C2 - D2)$$

Ainsi, si l'on considère deux catégories de comptes, la somme des soldes de la première catégorie de comptes est l'opposée de la somme des soldes de la deuxième catégorie. Dans le cas du compte de résultat et du bilan, leur solde commun prend le nom de résultat, il correspond soit à un bénéfice, soit à une perte de l'entreprise.

Dans cette version simplifiée, le bilan comprend deux colonnes, la colonne de gauche reprenant les soldes des comptes débiteurs, la colonne de droite les soldes des comptes créditeurs. Dans notre exemple, il se présentera sous la forme suivante :

--

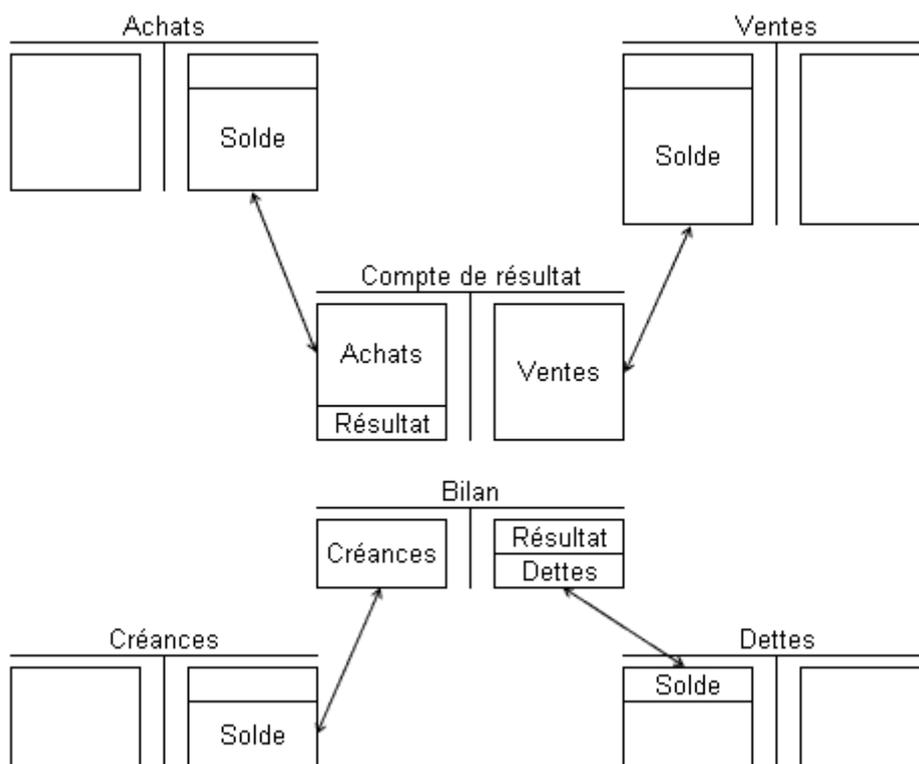
BILAN			
ACTIF		PASSIF	
Clients	700	Capital	900
Banque	1100	Résultat	600
Caisse	200	Fournisseurs	500
TOTAL	2000	TOTAL	2000

Le bilan ne reprend pas les intitulés débit et crédit pour ses colonnes mais adopte les intitulés actif et passif, d'une part parce que les intitulés débit et crédit pourraient induire en erreur les utilisateurs non avertis dans la mesure où les comptes d'agents ne sont pas tenus du point de vue de l'entreprise mais de celui des agents, d'autre part parce qu'il va également reprendre des écritures qui ne peuvent être assimilées ni à des créances ni à des dettes.

Dans notre exemple simplifié, le compte de résultat se présentera sous la forme suivante :

COMPTE DE RESULTAT			
DEBIT		CREDIT	
Achats	1300	Ventes	1900
Résultat	600		
TOTAL	1900	TOTAL	1900

Bilan et compte de résultat sont étroitement liés car leurs soldes sont égaux en valeur absolue.



Les comptes d'opérations dont le solde est repris au crédit du compte de résultat prennent le nom de comptes de produits, les comptes d'opérations dont le solde est repris au débit du compte de résultat prennent le nom de comptes de charges. Les comptes de produits et les comptes de charges sont tenus comme des comptes de flux, c'est-à-dire que leurs soldes de clôture ne sont pas repris à l'ouverture de l'exercice suivant. Il est, en effet, plus intéressant de connaître le total des recettes et des dépenses pendant l'exercice que leur cumul depuis la création de l'entreprise. Les soldes des comptes de produits et de charges sont repris au compte de résultat. Ainsi, les soldes débiteurs des comptes de charges qui apparaissent au crédit de ces comptes sont repris au débit du compte de résultat, les soldes créditeurs des comptes de produits qui apparaissent au débit de ces comptes sont repris au crédit du compte de résultat. De cette manière, le principe de la partie double est aussi respecté pour les soldes des comptes de produits et de charges.

Les comptes du bilan sont tenus comme des comptes de stocks, c'est-à-dire que leurs soldes de fin d'exercice sont repris à l'ouverture de l'exercice suivant, ils montrent donc la valeur des créances et des dettes de l'entreprise en fin d'exercice. Le compte de résultat est lui-même tenu comme un compte de stock car son solde doit réapparaître au bilan d'ouverture, celui-ci devant être rigoureusement identique au bilan de clôture.

Le principe de l'écriture en partie double s'applique ainsi aux soldes, les soldes de comptes de produits et de charges étant repris au compte de résultat et les soldes des comptes de bilan étant repris à l'ouverture de l'exercice suivant.

Un résultat positif est inscrit au débit du compte de résultat non seulement parce que c'est le solde du compte mais aussi parce qu'il représente une dette envers les associés propriétaires de l'entreprise. En effet, le résultat appartient aux associés dès son apparition. Au bilan, il est donc de même nature que le compte *Capital*. Ceci explique le paradoxe apparent selon lequel le résultat, en tant que solde du compte de résultat a naturellement la dimension d'un flux, alors qu'en tant que solde du bilan il a la dimension d'un stock. En fait, le résultat est ce qu'a gagné l'entreprise pour le compte de ses propriétaires pendant toute la durée de l'exercice (optique flux) et c'est donc ce qu'elle leur doit à la fin de l'exercice (optique stock).

Il est important d'établir une distinction entre, d'une part, le compte *Résultat de l'exercice* qui est un vrai compte alimenté par les soldes des comptes de produits et de charges et dont le solde est le résultat, et d'autre part, le *Compte de résultat* qui est un document de synthèse reprenant les éléments du compte *Résultat de l'exercice*.

## Dividendes et capitaux propres

Lors de l'exercice suivant, les associés propriétaires de l'entreprise doivent décider ce qu'ils vont faire du bénéfice. Ils peuvent décider soit de se le faire distribuer (totalement ou partiellement) sous forme de dividendes, soit le laisser à disposition de l'entreprise.

Lorsque les associés décident de se faire verser le bénéfice, cela va se traduire par un mouvement de fonds de l'entreprise vers les associés, mais le paiement effectif des dividendes se faisant postérieurement à la prise de décision, les dividendes sont d'abord enregistrés au crédit du compte *Associés* qui est destiné à enregistrer les créances et les dettes des associés envers l'entreprise. Ici le compte *Associés* enregistre l'obligation pour l'entreprise d'appliquer la décision des associés, cette obligation correspond à une créance des associés sur l'entreprise.

La contrepartie de l'enregistrement au crédit du compte *Associés* est un enregistrement au débit du compte *Résultat de l'exercice*. Si tout le bénéfice est distribué, cette opération solde le compte *Résultat de l'exercice*, en d'autres termes elle le remet à zéro. Cette remise à zéro est indispensable car le compte *Résultat de l'exercice* étant un compte de bilan, c'est-à-dire un compte tenu comme un compte de stock, il reprend à son ouverture le bénéfice de l'exercice précédent. Ainsi, en l'absence de remise à zéro, son solde en fin d'exercice serait le cumul des résultats de l'entreprise depuis sa création et non le résultat de l'exercice. Par exemple, si l'entreprise avait réalisé un bénéfice de 600 au cours de l'exercice précédent, la décision de distribution de 600 de dividendes, se traduira par l'écriture suivante :

Associés			Résultat de l'exercice	
Débit	Crédit		Débit	Crédit
	600	← →	600	600

Lors du paiement effectif des dividendes, le compte *Associés* sera débité par le crédit du compte *Banque*.

Banque			Associés	
Débit	Crédit		Débit	Crédit
	600	← →	600	

Mais il n'y a pas toujours de distribution de dividendes, soit parce que l'entreprise réalise une perte et non un bénéfice, soit parce que les associés souhaitent laisser le bénéfice à la disposition de l'entreprise. Aussi, un autre compte, le *Report à nouveau* est-il créé. Quand le résultat de l'exercice précédent était une perte, il est nécessairement viré au compte de *Report à nouveau*, c'est-à-dire, puisqu'une perte correspond à un solde débiteur du compte *Résultat de l'exercice*, porté au débit du compte *Report à nouveau*. Là encore le compte *Résultat de l'exercice* est remis à zéro avant la fin de l'exercice. Par exemple, si le résultat de l'exercice précédent était une perte de 200, l'écriture serait la suivante :

Résultat de l'exercice			Report à nouveau	
Débit	Crédit		Débit	Crédit
200		← →	200	

Lorsque les associés veulent laisser le bénéfice à la disposition de l'entreprise, il n'y a pas de mouvement réel de fonds mais, comme il est nécessaire de solder le compte *Résultat de l'exercice* avant la fin de l'exercice, le bénéfice sera crédité au compte *Report à nouveau* par le débit du compte *Résultat de l'exercice*. Par exemple, si les associés décident de laisser la totalité du bénéfice de 600 à la disposition de l'entreprise, l'écriture sera la suivante :

Report à nouveau		Résultat de l'exercice	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
	600	600	600

Les associés peuvent également utiliser un autre compte lorsqu'ils souhaitent ne pas distribuer le bénéfice, le compte *Réserves*. Ce compte fonctionne comme le compte *Report à nouveau* mais il est utilisé lorsque les fonds laissés à la disposition de l'entreprise ont vocation à l'être durablement. Ce compte ne diffère pas fondamentalement du compte *Capital* et il ne faudrait pas penser qu'il correspond à des réserves comparables aux réserves de noisettes que les écureuils peuvent accumuler avant l'hiver, il montre simplement avec le compte *Report à nouveau* et le compte *Capital* quelle part des actifs de l'entreprise a été financée par les fonds mis à sa disposition par ses propriétaires. Les soldes de ces comptes, auxquels il convient d'ajouter le résultat de l'exercice, constituent les capitaux propres de l'exercice. Le bilan montre ainsi comment le financement des actifs de l'entreprise a été réparti entre les capitaux propres et les dettes.

L'ensemble des capitaux propres apparaissent au bilan, un exemple de bilan simplifié pouvant être le suivant :

BILAN			
ACTIF		PASSIF	
Clients	700	Capital	900
Banque	1000	Réserves	200
Caisse	200	Report à nouveau	300
		Résultat	100
		Fournisseurs	400
TOTAL	1900	TOTAL	1900

Nous constatons qu'après le premier exercice, la détermination du résultat à partir du bilan change, puisqu'elle consiste maintenant à déduire du patrimoine de fin d'exercice, non plus simplement le capital mais l'ensemble des capitaux propres. En effet, le bénéfice correspond à la valeur que l'entreprise a ajoutée aux fonds laissés à sa disposition par ses propriétaires, c'est-à-dire à l'ensemble des capitaux propres.

Remarquons que le montant des dividendes versés n'apparaît explicitement dans aucun des deux documents de synthèse, c'est-à-dire ni dans le bilan, ni dans le compte de résultat.

## Les stocks

Le compte de résultat et le bilan tels qu'ils ont été présentés jusqu'ici font apparaître un solde, appelé résultat, qui correspond à la différence entre la variation des créances de l'entreprise et celle de ses dettes. Ce solde n'est toutefois pas satisfaisant pour l'analyse de la gestion de l'entreprise.

Considérons, en effet, l'exemple de marchandises achetées par l'entreprise pour une valeur de 100 et revendues pour une valeur de 120. Le résultat dégagé par cette opération est incontestablement égal à 20 en supposant qu'il n'y ait pas eu de frais supplémentaires. Lorsque cette opération porte sur plusieurs exercices, l'achat intervenant au cours d'un premier exercice et la vente au cours d'un second, le résultat calculé à la fin de chaque exercice n'est pas pertinent. En effet, le résultat du premier exercice est négatif et égal à -100, celui du second exercice est égal à 120, ce qui n'est pas acceptable dans une optique de gestion.

Compte de résultat de l'exercice 1		
	Débit	Crédit
Achats	100	
Résultat (perte)		100
Total	100	100

Compte de résultat de l'exercice 2		
	Débit	Crédit
Ventes		120
Résultat (bénéfice)	120	
Total	120	120

Aussi, la comptabilité ne calcule le résultat de cette opération d'achat/vente que lorsqu'il est devenu certain, c'est-à-dire à la fin du second exercice. Pour cela, il n'est pas possible d'enregistrer directement l'achat et la vente au second exercice car l'achat, comme toute opération, doit d'abord être enregistré au moment où il a lieu, c'est-à-dire au cours du premier exercice. Il faut donc, en quelque sorte, transférer l'achat du premier au second exercice. Cela nécessite de passer par le bilan car les comptes de charges ne conservent pas de trace du passé. Deux comptes sont donc utilisés, un compte de charges, le compte *Variation des stocks*, un compte de bilan le compte *Stocks*.

Exercice 1			Exercice 2		
Compte de résultat			Compte de résultat		
Débit		Crédit	Débit		Crédit
Achat	100	Variation des stocks	100	Achat	0
Résultat	0			Résultat	20
				Vente	120
				Variation des stocks	-100

Bilan		Bilan	
Actif		Actif	Passif
Stocks	100	Stocks	100
			-100

Au cours du premier exercice, l'achat est enregistré au débit du compte de résultat, il doit donc être annulé par un enregistrement au crédit du compte *Variation des stocks*, sa contrepartie est enregistrée au débit du compte *Stocks*.

Variation des stocks		Stocks	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
	100	100	

A l'ouverture du deuxième exercice, le compte *Stocks* est débité du solde débiteur du compte de l'exercice précédent puisque c'est un compte de bilan. En fin d'exercice, il sera crédité par le débit du compte *Variation des stocks*.

Stocks		Variation des stocks	
Débit	Crédit	Débit	Crédit
100		100	
	100		100

D'une manière générale, les égalités suivantes sont vérifiées en quantités physiques pour toute période :

$$\text{Stock initial} + \text{achats} = \text{ventes} + \text{stock final}$$

$$\text{Ventes} = \text{achats} - (\text{stock final} - \text{stock initial})$$

Pour calculer le bénéfice résultant de l'opération d'achat/vente, il faut faire la différence entre les ventes et leur coût d'achat, que l'achat ait eu lieu au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice précédent. Le coût d'achat peut être calculé en valorisant les quantités vendues à leur prix d'achat, les quantités vendues étant ici calculées par la différence entre les quantités achetées et les quantités stockées. Ainsi, puisque les quantités achetées sont déjà valorisées à leur coût d'achat, il suffit d'estimer également les stocks à leur coût d'achat pour que, dans les comptes, la différence entre les achats et la variation des stocks représente le coût d'achat des ventes. C'est ce mode de valorisation des stocks qui est effectivement retenu en comptabilité.

Par conséquent, pour calculer le résultat d'un exercice, il faut déduire des achats les stocks de fin d'exercice et ajouter les stocks de début d'exercice. Pour cela, le compte variation des stocks enregistre à son débit le stock de début d'exercice et à son crédit le stock de fin d'exercice.

Variation des stocks	
Débit	Crédit
Stock d'ouverture	Stock de clôture

Au niveau du bilan, le compte stock reprend à l'ouverture de l'exercice le solde de l'exercice précédent, c'est-à-dire le stock de début d'exercice. Il enregistre ensuite les mouvements symétriques du compte de résultat, si bien qu'il ne fait apparaître à sa clôture que le stock de fin d'exercice.

Débit	Stocks	Crédit
Stock de clôture		

### *Présentation des stocks au compte de résultat et au bilan*

En pratique, la présentation des variations de stocks au niveau du compte de résultat peut prendre différentes formes selon le plan comptable du pays. La variation des stocks peut ainsi être décomposée en un stock initial apparaissant au débit du compte de résultat et un stock final apparaissant au crédit. Lorsque les stocks sont différenciés selon leur nature, le stock initial peut apparaître négativement au crédit lorsqu'il s'agit d'un stock de produits, le stock final peut être enregistré négativement au débit lorsqu'il s'agit d'un stock de marchandises ou de matières premières. Lorsque le compte des variations de stocks est décomposé selon la nature du stock, il faut comprendre qu'une variation des stocks apparaissant au débit du compte de résultat est égale à la différence entre le stock initial et le stock final alors qu'une variation des stocks apparaissant au crédit du compte de résultat est, au contraire, égale à la différence entre le stock final et le stock initial.

En France, les stocks sont ventilés en trois catégories :

- stocks de marchandises ;
- stocks de matières premières et autres approvisionnements;
- stocks de produits.

Les marchandises sont des biens revendus en l'état, c'est-à-dire non transformés par l'entreprise. Le compte *Variation des stocks de marchandises* est associé dans le compte de résultat aux comptes *Ventes de marchandises* et *Achats de marchandises*. Pour faire apparaître le coût d'achat des marchandises vendues, le compte *Variation des stocks* est présenté au débit du compte de résultat, juste en-dessous du compte *Achat de marchandises*. Mais, puisqu'il s'agit d'une écriture au débit, elle correspond à la différence entre le stock d'ouverture et le stock de clôture, c'est-à-dire, en réalité, à l'opposé de la variation des stocks, même si le signe moins n'apparaît pas dans le libellé.

Le compte *Variation des stocks de matières premières* est associé dans le compte de résultat au compte *Achat de matières premières*. La encore, il apparaît au débit du compte de résultat, juste en dessous des achats de matières premières, pour faire apparaître le coût des matières premières consommées par l'entreprise. Puisqu'il apparaît au débit, il correspond en fait, lui aussi, à l'opposé de la variation des stocks, même si le signe moins n'apparaît pas dans le libellé.

Le compte *Variation des stocks* prend le nom de *Production stockée* lorsqu'il concerne les produits. Il est alors associé, dans le compte de résultat, au compte *Production vendue*. Il apparaît au crédit du compte de résultat, juste en-dessous de la production vendue, afin de faire apparaître le total de la production. Comme la production stockée apparaît au crédit, elle est égale à la différence entre le stock de clôture et le stock d'ouverture, c'est-à-dire que, contrairement aux deux comptes précédents, elle correspond effectivement à la variation stockée et non à son opposé.

Un exemple simplifié de compte de résultat pourrait être le suivant :

### COMPTE DE RESULTAT

DEBIT		CREDIT	
Achats de marchandises	1300	Ventes de marchandises	1900
Variation des stocks	200	Production vendue	2000
Achats de matières prem.	1200	Production stockée	-100
Variation des stocks	-300		
Résultat	1400		
<b>TOTAL</b>	<b>3800</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3800</b>

Puisque les comptes de stocks qui font apparaître la valeur des stocks en fin d'exercice sont nécessairement débiteurs, ils sont présentés à l'actif du bilan. Un exemple simplifié de bilan pourrait être le suivant :

### BILAN

ACTIF		PASSIF	
Stocks de matières prem.	900	Capital	2000
Stocks de produits	300	Réserves	200
Stocks de marchandises	800	Report à nouveau	300
Clients	900	Résultat	1400
Banque	1100	Fournisseurs	400
Caisse	300		
<b>TOTAL</b>	<b>4300</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4300</b>

L'introduction des stocks modifie profondément l'analyse du bilan et du compte de résultat. En effet, jusqu'à présent, l'actif du bilan ne présentait que les créances de l'entreprise, il présente maintenant également la valeur des stocks en fin d'exercice. Les stocks diffèrent des créances en ce qu'elles ne correspondent pas à une obligation d'un agent envers l'entreprise, ils ont cependant avec elles un point commun : ils doivent normalement se traduire au cours d'un exercice ultérieur par une rentrée d'argent, ils sont donc en quelque sorte une créance potentielle.

Remarquons toutefois que, si les créances de l'entreprise correspondent à la valeur exacte des dettes des agents extérieurs envers l'entreprise, les stocks de fin d'exercice ne donnent pas la valeur exacte des rentrées d'argent qu'ils devraient générer au cours des exercices ultérieurs. En effet, les stocks sont évalués sur la base de leurs coûts. Comme les entreprises anticipent normalement de faire des bénéfices, elles attendent que les stocks génèrent des rentrées d'argent supérieures à leurs coûts, c'est-à-dire supérieures à leur valeur au bilan.

En fait, l'enregistrement des stocks au bilan à leurs coûts, et non à la valeur des rentrées d'argent qu'elles sont susceptibles de générer, a deux explications :

- la première correspond à la logique que nous venons de présenter, c'est-à-dire l'utilisation du bilan pour réaliser un transfert de dépenses d'un exercice à l'autre.
- la seconde résulte de l'application du principe de prudence.

Un autre raisonnement que celui que nous avons présenté était possible. Nous aurions pu considérer que, puisque les biens stockés représentent une créance potentielle, le mieux serait d'en faire l'estimation la plus vraisemblable possible, c'est-à-dire d'évaluer les stocks non sur la base de leurs coûts mais sur la base de leur prix de vente probable. Pour reprendre notre premier exemple, nous aurions pu décider de transférer à l'exercice suivant, non pas 100 mais 120. Les comptes de résultat des deux exercices se présenteraient alors ainsi :

#### COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 1

DEBIT		CREDIT	
Achats	100	Variation des stocks	120
Résultat	20		
TOTAL	120	TOTAL	120

#### COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2

DEBIT		CREDIT	
Achats	0	Ventes	120
		Variation des stocks	-120
Résultat	0		
TOTAL	0	TOTAL	0

On constate que le bénéfice n'apparaît plus au deuxième exercice, mais au premier. Cela pourrait apparaître comme un simple choix technique si les conséquences n'en étaient pas si importantes. Supposons, pour simplifier, que l'entreprise ne dispose pas de capital et qu'elle ait dû emprunter 100 pour réaliser ses achats. A la fin du premier exercice, l'entreprise présente un bénéfice de 20 à ses propriétaires qui décident une distribution de dividendes. L'entreprise devra emprunter 20 pour payer ces dividendes puisqu'elle n'a pas encore perçu de recettes, elle se retrouve donc avec une dette de 120. Au cours du deuxième exercice, si les ventes ne sont pas de 120 comme l'entreprise l'avait escompté, mais seulement de 110, elle ne peut pas rembourser toute sa dette et elle risque la faillite si elle ne trouve pas un nouveau financement.

Ainsi, la règle de valorisation des stocks sur la base de leurs coûts et non sur la base de leur prix de vente prévisible répond au principe de prudence qui est un principe fondamental de la comptabilité. Ce principe qui vise à limiter les risques de faillite protège non seulement les propriétaires de l'entreprise, mais surtout et avant tout ses créanciers, c'est-à-dire le fisc, le personnel et les clients.

L'une des conséquences du mode de valorisation des stocks est que, dans le compte du résultat, une variation des stocks positive n'implique pas que les quantités stockées aient augmenté au cours de l'exercice, elles peuvent très bien avoir diminué. En effet, la variation des stocks est estimée par la différence entre le stock de clôture et le stock d'ouverture, stocks qui ne sont pas évalués au même prix.

Par exemple, supposons que dans une entreprise les stocks soient renouvelés tous les mois, si bien que le stock de fin d'exercice comprend des unités achetées au cours du mois de décembre de l'année en cours et le stock de début d'exercice comprend des unités achetées au cours du mois de décembre de l'année précédente. Si le stock de début d'exercice comprenait 100 unités achetées au prix de 8 et le stock de fin d'exercice 90 unités achetées au prix de 10, la variation de

stocks est égale à  $90 \times 10 - 100 \times 8 = 100$ , c'est-à-dire une valeur positive alors que les stocks ont diminué en quantités physiques.

Inversement, une variation des stocks négative au compte de résultat n'implique pas nécessairement un déstockage de l'entreprise.

## Valorisation des stocks

Pour que le résultat n'apparaisse qu'au moment de la vente, il faut que les stocks soient évalués à leur coût d'achat. Ce principe est facile à mettre en œuvre lorsque les biens sont identifiables individuellement comme c'est le cas pour une automobile identifiée par son numéro de châssis. Il ne l'est plus lorsque les biens stockés sont totalement interchangeables et acquis à des prix différents, aussi plusieurs méthodes d'évaluation des stocks ont-elles été développées : FIFO, LIFO, etc. Puisque ces méthodes donnent toutes des résultats différents, il est nécessaire que le comptable national sache quelle est la méthode utilisée par l'entreprise pour pouvoir utiliser les informations sur ses stocks.

A titre d'exemple, la méthode FIFO (first in, first out) consiste à évaluer les stocks à partir des entrées et sorties en stocks en supposant que les unités entrées les premières sont sorties en premier, autrement dit que l'on commence par sortir les unités les plus anciennes, si bien qu'il ne reste dans le stock final que les unités les plus récentes que l'on valorise à leur coût d'acquisition. Par exemple, supposons qu'il reste à la fin de l'exercice 60 unités en stock et que les dernières entrées portaient sur l'acquisition de 30 unités le 1er octobre au coût unitaire de 6€ et de 40 unités le 1er décembre au coût unitaire de 8€. Les 60 unités restant en stock sont les plus récentes, elles proviennent pour 40 unités de l'entrée du 01/12 et pour le reste, c'est-à-dire 20 unités de l'entrée du 01/10. Ainsi le stock de fin d'exercice est valorisé à  $40 \times 8 + 20 \times 6 = 440$ .

Entrées	Sorties	
Stock initial		
Entrées du 01/01 au 30/09		
01/10 : entrée de 30 unités à 6€ l'unité		Stock final
01/12 : entrée de 40 unités à 8€ l'unité		20 unités à 6€
		40 unités à 8€

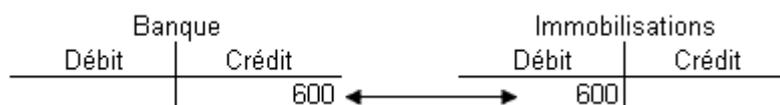
## Les immobilisations

L'introduction des stocks ne suffit pas à résoudre le problème du calcul du résultat. En effet, certaines dépenses ne peuvent être imputées à un seul exercice, c'est le cas notamment des achats de constructions et de machines qui sont utilisés par l'entreprise pendant plusieurs années. Elles vont donc contribuer positivement au résultat de l'entreprise pendant plusieurs exercices si bien qu'il serait absurde de les imputer négativement au résultat d'un seul exercice. Les achats de biens destinés à être utilisés durablement dans le processus de production de l'entreprise doivent donc être éliminés du calcul du résultat de l'exercice au cours duquel ils ont lieu pour être répartis sur

l'ensemble des exercices pendant lesquels les biens sont utilisés. Cette répartition se fera sur la base de l'estimation de la baisse de valeur du bien au cours de sa période d'utilisation.

Deux méthodes radicalement différentes du point de vue de la valorisation sont possibles. La première repose sur une estimation conventionnelle qui se traduit en pratique par l'élaboration d'un plan d'amortissement, la seconde repose sur une évaluation de la valeur du bien sur le marché.

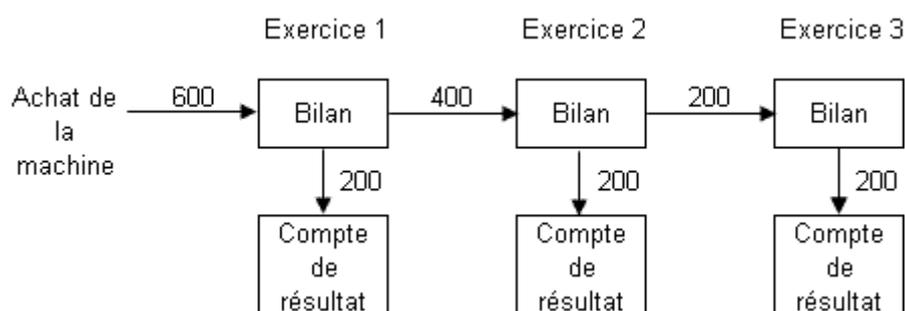
Dans les deux méthodes, l'achat d'un bien destiné à être utilisé pendant plusieurs exercices est enregistré au moment où il a lieu, non dans un compte de charges, mais dans un compte d'immobilisations qui est un compte de bilan. Cet achat, comme tout achat, doit être enregistré au débit du compte d'opération concerné, et au crédit d'un compte d'agent. Par exemple, dans le cas d'un achat au comptant l'écriture sera la suivante :

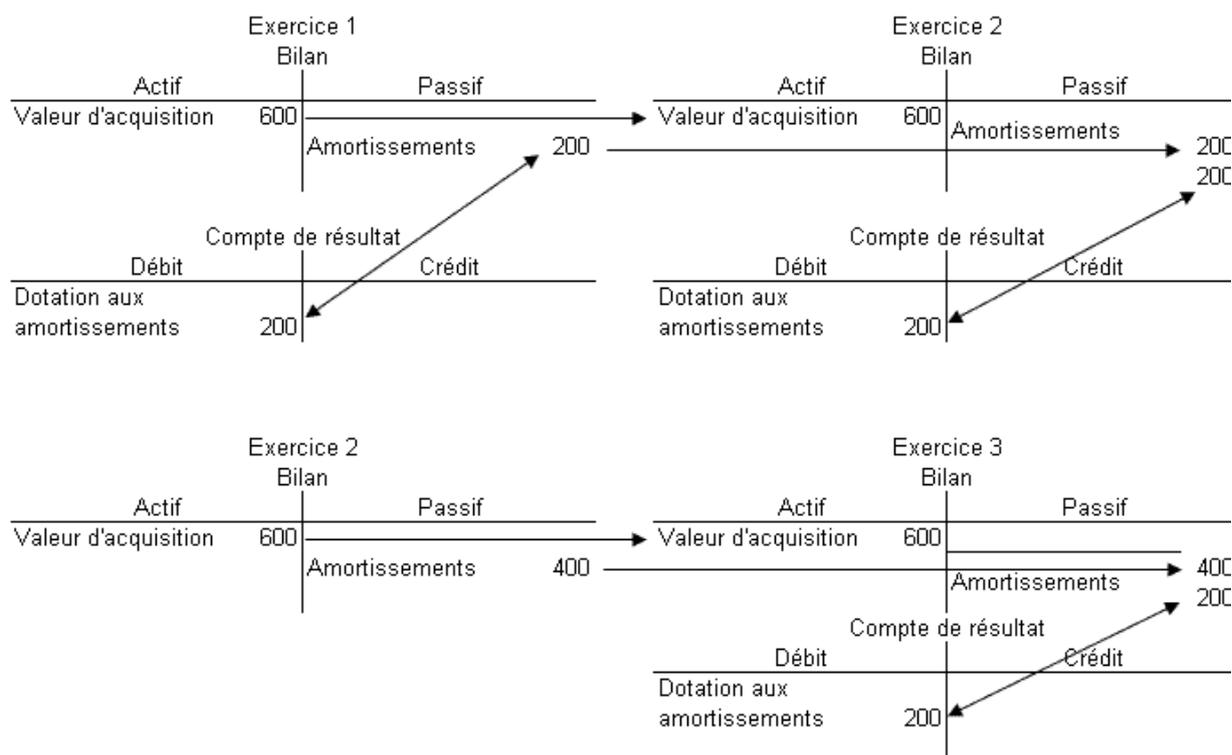


En fin de chaque exercice, la perte de valeur du bien au cours de l'exercice est déduite du bilan pour être portée au compte de résultat.

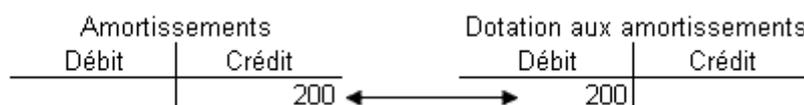
### Valorisation au coût historique

Dans la première méthode deux comptes sont utilisés pour cela, un compte de charges, le compte *Dotation aux amortissements*, un compte de bilan, le compte *Amortissements*. Le compte *Dotation aux amortissements* enregistre à son débit le montant de la dépréciation du bien pendant l'exercice, le compte *Amortissements* reprend à son crédit le montant des amortissements cumulés, c'est-à-dire la perte de valeur du bien depuis son acquisition. Au bilan, les amortissements sont généralement associés négativement à la valeur d'acquisition des actifs de manière à faire apparaître leur valeur nette. Le schéma ci-dessous correspond à l'amortissement linéaire sur trois exercices d'une machine acquise pour une valeur de 600 au début de l'exercice 1.





Ainsi, à chaque exercice, le compte de charges *Dotation aux amortissements* est débité du montant de la dotation aux amortissements par le crédit du compte de bilan *amortissements*.



Le schéma montre la présentation des amortissements au passif du bilan, dans de nombreux plans comptables ils sont présentés négativement à l'actif de manière à faire apparaître les valeurs nettes des actifs. Un exemple simplifié de bilan pourrait être le suivant :

BILAN					
ACTIF			PASSIF		
	Brut	Amort.	Net		
Immobilisations	1500	600	900	Capital	2000
Stocks de matières prem.	500		500	Réserves	200
Stocks de produits	400		400	Report à nouveau	300
Stocks de marchandises	200		200	Résultat	1400
Clients	900		900	Fournisseurs	400
Banque	1100		1100		
Caisse	300		300		
<b>TOTAL</b>	<b>4900</b>	<b>600</b>	<b>4300</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4300</b>

Cette méthode de valorisation des immobilisations prend le nom de valorisation au coût historique car la valeur des immobilisations est déterminée à partir de leur valeur d'acquisition et non de leur valeur réelle à la date de clôture du bilan.

### Valorisation à la valeur de marché

Lorsque les immobilisations sont évaluées sur la base de leur valeur de marché, elles peuvent non seulement se déprécier mais aussi s'apprécier du fait d'une hausse de leur prix sur le marché. Dans ce cas, apparaissent des plus-values qui restent potentielles dans la mesure où une hausse des prix n'est jamais définitive et peut très bien être suivie d'une baisse des prix qui fera apparaître, à l'inverse, des moins-values.

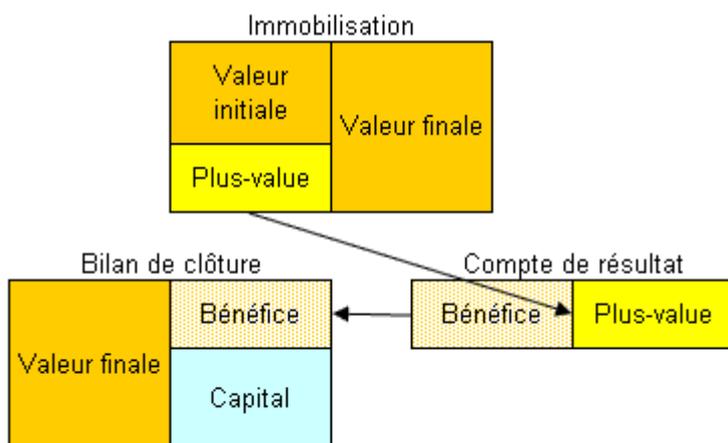
Une plus-value potentielle peut être traitée selon deux méthodes différentes dans les comptes. La première méthode consiste à enregistrer la plus-value à la fois au bilan et au compte de résultat, la deuxième méthode consiste à l'enregistrer uniquement au bilan.

Pour comprendre les différences entre les deux méthodes nous pouvons partir d'un exemple simplifié. Supposons donc un bilan initial composé uniquement à l'actif de l'immobilisation et au passif du capital.

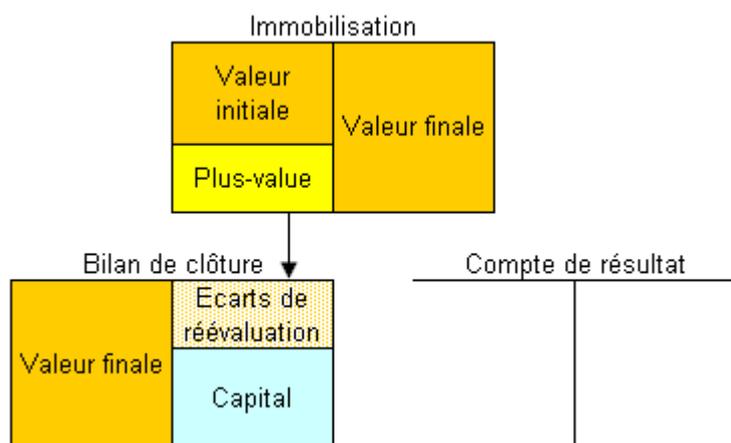
Bilan d'ouverture

Valeur initiale	Capital
-----------------	---------

Avec la première méthode, la plus-value sera d'abord portée au compte de résultat, puis au bilan, en faisant apparaître un bénéfice.



Avec la deuxième méthode, la plus-value est portée directement à l'actif du bilan dans le compte *écarts de réévaluation*, il n'y a plus ici d'enregistrement d'un bénéfice.



La différence fondamentale entre les deux méthodes réside dans l'enregistrement ou non d'un bénéfice. La première méthode fait apparaître un bénéfice qui peut être distribué sous forme de dividendes aux propriétaires de l'entreprise. Or, nous avons vu dans la partie concernant les stocks qu'une distribution de dividendes correspondant à un enrichissement non définitif de l'entreprise est dangereuse car elle peut conduire l'entreprise à la faillite. C'est précisément pour éviter ce risque et respecter le principe de prudence que la deuxième méthode doit être utilisée.

Le compte écarts de réévaluation permet ainsi de dissocier la question de l'évaluation des immobilisations de celle de la distribution des dividendes.

La valorisation d'une immobilisation sur la base de sa valeur de marché ne supprime pas la nécessité de l'amortir. En effet, la comptabilité se place dans une perspective de continuité de l'exploitation, si bien que le rôle des amortissements n'est pas seulement de répartir équitablement le coût d'acquisition des immobilisations entre les différents exercices, il est aussi d'interdire à l'entreprise de distribuer des sommes qu'elle doit conserver pour renouveler ses immobilisations. Dans cette optique, les amortissements d'une immobilisation doivent être vus comme une répartition entre les exercices, non de son coût d'acquisition, mais de son coût de remplacement. Ainsi, lorsque le prix d'une immobilisation monte du fait de l'inflation, l'entreprise doit s'attendre à un coût de renouvellement supérieur, c'est-à-dire également à des amortissements à pratiquer supérieurs. Par conséquent, la valeur nette réévaluée de l'immobilisation devra être amortie sur sa durée de vie restante, si bien qu'une réévaluation a un impact non seulement sur la valeur nette mais aussi sur le plan d'amortissement qui doit être revu à la hausse.

### ***Les cessions d'immobilisation***

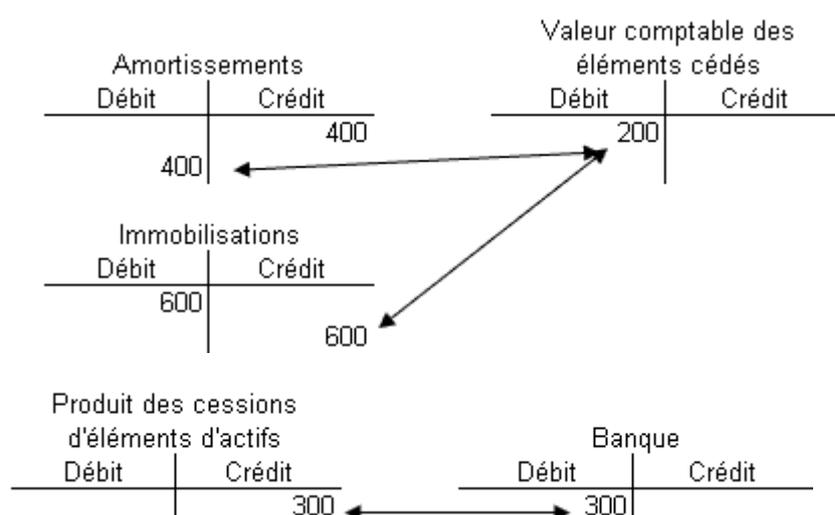
Une immobilisation, par exemple une machine, peut être revendue par l'entreprise après avoir été utilisée, il faut alors procéder à la sortie du bilan de l'immobilisation et enregistrer au compte de résultat la plus-value ou la moins-value réalisée.

A tout instant, le coût d'achat d'une immobilisation peut être décomposé en deux parties : une partie qui a déjà été comptabilisée en coût sous forme d'amortissements, une partie qui doit être imputée aux exercices suivants. Cette deuxième partie est égale à la différence entre le coût d'acquisition de l'immobilisation et le montant cumulé des amortissements déjà comptabilisés, c'est la valeur comptable de l'immobilisation. Celle-ci apparaît au bilan dans deux comptes distincts : la valeur brute correspondant au coût d'acquisition est enregistrée au débit du compte *Immobilisations*, les amortissements cumulés sont enregistrés au crédit du compte *Amortissements*. La différence entre les soldes de ces deux comptes donne la valeur comptable de l'immobilisation.

Si une immobilisation est vendue, elle ne pourra plus être utile à l'avenir, si bien que son coût restant à amortir doit être sorti du bilan et imputé au compte de résultat de l'exercice en cours. Cela sera fait, d'une part, en créditant le compte *Immobilisations* du montant de la valeur brute de l'immobilisation vendue par le débit du compte de résultat, d'autre part, en débitant le compte *Amortissements* du montant des amortissements pratiqués par le crédit du compte de résultat. Le produit de la vente doit également être enregistré au crédit du compte de résultat.

En France deux comptes sont utilisés à cette fin : le compte *Valeur comptable des éléments cédés* et le compte *Produits des cessions d'éléments d'actifs*. Le compte *Valeur comptable des éléments cédés* est débité du montant de la valeur comptable des éléments d'actif cédés, le compte *Produits des cessions d'éléments d'actifs* est crédité du prix des cessions d'éléments d'actifs cédés.

Ainsi, dans notre exemple, supposons que, au cours du troisième exercice, l'entreprise vende la machine qui lui coûté 600 pour un prix de 300. La machine ayant été amortie pour 400, sa valeur comptable est de  $600 - 400 = 200$ . L'écriture dans les comptes est la suivante :



La différence entre le prix de vente de l'immobilisation et sa valeur comptable correspond à la plus-value ou la moins-value que l'entreprise a réalisée sur sa vente.

## Les actifs

L'introduction des immobilisations modifie l'analyse que l'on peut faire du bilan et du compte de résultat. Puisque l'actif du bilan s'enrichit d'un nouveau poste, on peut s'interroger sur ce qui fait réellement son unité. La réponse est donnée par la notion d'actif dont la définition dans le plan comptable général français est la suivante :

*Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs. L'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité.*

Les normes européennes imposent de présenter les actifs au bilan selon une nomenclature faisant apparaître au moins les postes suivants :

- a) immobilisations corporelles ;
- b) immeubles de placement ;
- c) immobilisations incorporelles ;
- d) actifs financiers [à l'exclusion des montants indiqués selon e), h) et i)] ;
- e) participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- f) actifs biologiques ;
- g) stocks ;
- h) clients et autres débiteurs ;
- i) trésorerie et équivalents de trésorerie ;

Tous ces actifs, malgré leur diversité, ont certains points communs.

## **Les dépréciations**

Au moment de leur acquisition, tous les actifs sont enregistrés dans un compte de bilan à leur coût d'acquisition. Par la suite, ils peuvent faire l'objet de réévaluations, ces réévaluations étant enregistrées comme nous l'avons vu pour les immobilisations, ils peuvent aussi se déprécier. La comptabilité va distinguer deux types de dépréciation :

- une dépréciation attendue, prévisible, qui est prise en compte par les amortissements ;
- une dépréciation non prévue, qui est enregistrée dans deux comptes spécifiques, un compte de charges, le compte *dotation aux dépréciations* et un compte de bilan, le compte *dépréciations*.

Il peut s'avérer qu'un actif ne générera pas tous les avantages économiques que l'entreprise en attendait, si bien que sa valeur réelle baisse en-dessous de sa valeur nette comptable enregistrée au bilan. Dans ce cas, l'entreprise doit enregistrer une dépréciation égale à la différence entre la valeur réelle de l'immobilisation et sa valeur nette comptable. Du fait de l'application du principe de prudence, les réévaluations et les dépréciations ne sont pas traitées de manière symétrique. Alors que les réévaluations n'augmentent pas le bénéfice de l'entreprise, les dépréciations viennent s'ajouter aux charges et viennent donc, soit diminuer le bénéfice, soit augmenter les pertes.

Lorsqu'elles sont constatées, les dépréciations sont traitées comme les amortissements, c'est-à-dire que le montant de la dépréciation est débité du compte *dotation aux dépréciations* par le crédit du compte *dépréciations*. Si, au cours d'un exercice suivant, la valeur réelle de l'actif remonte au-dessus de sa valeur nette comptable, ou si l'actif est cédé, la dépréciation sera annulée en utilisant un compte de produits, le compte *reprises sur dépréciations*. Le montant annulé est alors crédité au compte *reprises sur dépréciations* par le débit du compte *dépréciations*.

## **Le compte transferts de charges**

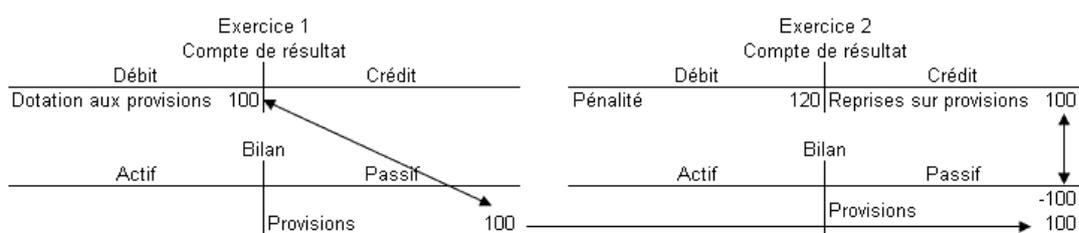
Dans certains cas, l'affectation des dépenses n'est pas certaine au moment où elles ont lieu. Par exemple, un restaurant destine normalement la viande qu'il achète à la préparation de plats pour ses clients, il est donc normal que, au moment où il a lieu, l'achat de viande soit enregistré en achat de matières et fournitures. Cependant, il se peut qu'une partie de la viande achetée soit donnée, en fait, au personnel et qu'elle doive donc être considérée comme une rémunération du personnel. Dans ce cas, la valeur de la viande donnée au personnel devrait être déduite des achats de matières et fournitures.

Cependant, ce n'est pas toujours l'option retenue par la comptabilité. En France, par exemple, la valeur de la viande donnée au personnel est bien enregistrée au compte "rémunération du personnel" mais le compte "achats de matières et fournitures" n'est pas corrigé. Le double-compte

en charges est évité par un enregistrement en produits au compte "transferts de charges". De même, les frais immobilisés sont enregistrés deux fois au débit, une première fois au compte de résultat dans un compte correspondant à la nature de la charge, une deuxième fois au bilan dans un compte d'immobilisations. Là encore, le compte "transferts de charges" va être utilisé pour éviter le double-comptes.

## Les provisions

L'introduction des provisions résulte de l'application du principe de prudence. Lorsque l'entreprise prévoit des charges futures, elle doit les faire apparaître dans le calcul du résultat de l'exercice en cours bien qu'elles n'apparaîtront effectivement qu'au cours d'un exercice ultérieur. Le principe est le suivant : l'estimation de la charge future est enregistrée au compte du résultat de l'exercice en cours, puis lorsque la charge a effectivement lieu, elle est déduite du compte du résultat et remplacée par sa valeur effective. Puisque la valeur estimée doit apparaître au cours de deux exercices, il est nécessaire une nouvelle fois de passer par l'intermédiaire du bilan. Trois comptes sont donc utilisés, un compte de charges, le compte *dotation aux provisions* qui enregistre le montant de la provision, un compte de produits, le compte *reprises sur provisions* qui enregistre son annulation et un compte de bilan le compte *provisions*. Le schéma ci-dessous montre l'enregistrement d'une pénalité payée 120 à l'exercice 2 et provisionnée pour 100 à l'exercice 1.



Les provisions se distinguent des dépréciations, d'une part parce qu'elles portent sur des charges et non sur des actifs, d'autre part parce qu'elles portent sur des événements futurs, par nature incertains, alors que les dépréciations ne font que constater des pertes de valeur effectives, donc certaines.

## Les deux conceptions du bilan

Deux conceptions du bilan, tout particulièrement de l'actif du bilan, coexistent. La première voit dans le bilan avant tout un instrument permettant d'imputer les recettes et les dépenses à différents exercices. L'important est ici la détermination du résultat dans une perspective de distribution des dividendes. L'actif du bilan est alors valorisé au coût historique et il correspond à des dépenses qui ont eu lieu pendant l'exercice en cours ou pendant les exercices précédents et qui continueront à générer des entrées d'argent au cours des exercices futurs. La valeur de l'actif du bilan correspond alors à l'estimation minimale de ces entrées d'argent.

La seconde conception voit dans le bilan avant tout un moyen de mesurer la valeur de l'entreprise à une date donnée. Dans ces conditions, les actifs doivent être évalués à leur juste valeur et le résultat n'est que la constatation d'une différence entre deux bilans successifs. Cette approche est plutôt celle des financiers qui cherchent à acquérir l'entreprise ou une partie de ses actions.

Dans la pratique, outre la question de la valorisation, les deux approches se distinguent sur des points comme l'immobilisation de certains frais qui est recommandée dans la première approche et interdite dans la seconde.

Au niveau du passif, même si des différences peuvent exister, l'esprit reste le même, le passif représente l'ensemble la valeur des obligations de l'entreprise envers ses propriétaires ou envers les tiers.

**Ce texte n'engage que son auteur : Francis Malherbe**